

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 8 janvier 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

1-01-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2-01-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-12-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

ADOPTÉE

3-01-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-12-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

ADOPTÉE

4-01-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-12-20, 18 H 30

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017, 18 h 30;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017, 18 h 30.

ADOPTÉE

5-01-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-12-20, 20 H

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017, 20 h;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017, 20 h.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De la Commission de toponymie, une correspondance informant la Ville que lors de la réunion tenue le 5 décembre 2017, la Commission a officialisé le nom de la rue William-Moreau.
- De M. Gilles Tremblay, président du Club Rotary de New Richmond, une correspondance concernant les Sentiers Rotary et le démontage de deux ponts sur ledit sentier et souhaitant la possibilité d'aménager le côté Ouest de la rivière pour la continuité des sentiers.
- De la direction de la coordination des interventions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, copie d'une correspondance adressée à la MRC de Bonaventure concernant leur Règlement 2017-04 concernant la modification de leur schéma d'aménagement et de développement révisé. Après avoir pris connaissance des documents, le Ministère constate que certains éléments ne sont pas conformes et que la MRC devra démontrer que les terrains disponibles à la construction résidentielle dans les îlots déstructurés concourent au renforcement des noyaux villageois des municipalités locales en tenant compte des espaces vacants dans les périmètres d'urbanisation.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un avis de dépôt au montant de 28 159,73 \$, représentant la subvention 2017 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le détail du calcul de cette subvention, qui a été établie sur la base de la performance territoriale, est également joint.
- D'un contribuable, une correspondance demandant à la Ville de porter une attention particulière dans la manière de déneiger les rues pour les propriétés qui sont situées très près des trottoirs.

- De M. Paul G. Brunet de l'Union des municipalités du Québec, une correspondance concernant un remboursement au montant de 7 874 \$, représentant le reliquat du fonds de garantie Bas-Saint-Laurent/Gaspésie - Assurances Biens 2014-2015.
- De Mme Julie Blais, directrice générale du Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance concernant le programme de reconnaissance Biblio Qualité, visant à reconnaître sur une base objective et durable, les efforts d'investissement en matière de bibliothèque publique des municipalités membres du Réseau ainsi que le profil de la bibliothèque du Vieux-Couvent.
- De la Direction de l'organisation et des pratiques policières, une lettre informant la Ville de la facturation 2018 des services policiers de la Sûreté du Québec qui s'élèveront, après l'aide financière du gouvernement du Québec, à 292 443 \$, en hausse de 22 269 \$.
- De M. Pat Giguère, président du réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs, une correspondance présentant l'organisme dont la mission est de venir en aide aux animaux errants entre Bonaventure et Escuminac et sollicitant l'aide de la Ville pour la recherche d'un local qui conviendrait à leurs moyens.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de décembre 2017.

6-01-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de neuf cent vingt-six mille trois cent soixante-et-un dollars et soixante-quinze cents (926 361,75 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1050-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 965-14 ET 1019-16 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7-01-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents relatifs à toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la Ville, et ce, pour l'année 2018.

ADOPTÉE

8-01-18

AUTORISATION DES PAIEMENTS INCOMPRESSIBLES 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général ou la trésorière-adjointe à effectuer le paiement, sur réception, des comptes indiqués dans la liste suivante totalisant un montant de sept millions six cent cinquante-et-un mille cent quatre-vingt-neuf dollars (7 651 189 \$) :

Salaires	1 907 738 \$
Bénéfices marginaux et avantages sociaux	372 576 \$
Contrat de logiciels	24 345 \$
Évaluation municipale	93 659 \$
Assurance incendie-responsabilité - automobile	68 411 \$
Téléphonie	41 300 \$
Hydro-Québec	380 620 \$
SAAQ - Immatriculation	16 364 \$
Sûreté du Québec	270 174 \$
Quote-part MRC de Bonaventure	101 688 \$
Quote-part Transport adapté	5 958 \$
Cueillette des ordures	76 731 \$
Enfouissement des ordures	253 343 \$
Transport, traitement et tri des matières recyclables	70 480 \$
Logement social	48 372 \$
Quote-part CRSBP (bibliothèque)	16 845 \$
Subvention à la construction	44 139 \$
Intérêts dette à long terme	473 841 \$
Remboursement de capital	3 384 605 \$
Total	7 651 189 \$

ADOPTÉE

9-01-18

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Attendu que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la Ville s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018, et qu'elle autorise monsieur Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, à signer les permis.

ADOPTÉE

10-01-18

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, ainsi que la participation financière de la Ville représentant 10 % du déficit, soit un montant de trente-sept mille six cent quatre-vingt-quatre dollars (37 684 \$).

ADOPTÉE

11-01-18

RÈGLEMENT 1045-17 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 939-13 ET 1015-16 DÉFINISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil, portant le numéro 1045-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement abrogeant les Règlements 939-13 et 1015-16 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil, lequel est identifié sous le numéro 1045-17.

ADOPTÉE

12-01-18

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SKI-BUS PIN ROUGE 2018 - RÉGIM

Considérant la demande de financement reçue de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station de ski Pin Rouge, pour l'hiver 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à New Richmond vers la station de ski Pin Rouge, et ce, pour l'hiver 2018.

ADOPTÉE

13-01-18

DEMANDE D'APPUI - COMITÉ ZIP GASPÉSIE - RAYONNEMENT DE LA ROUTE BLEUE DE LA GASPÉSIE

Considérant que le Comité ZIP Gaspésie a déposé une demande d'appui dans le cadre du projet de Rayonnement de la Route Bleue;

Considérant que ce projet a le potentiel de contribuer à l'attractivité et à l'essor de la région;

Considérant que ce projet offrira aux Gaspésiens un milieu de vie favorable à la pratique d'une activité de plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'appuyer les démarches du Comité ZIP Gaspésie dans leur projet de Rayonnement de la Route bleue.

ADOPTÉE

14-01-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT DE BAIL - BANG ARCHITECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement de bail pour la firme Bang Architecture, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

15-01-18

PROGRAMME TECQ 2014-2018 - PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

SOUSSION - AIRE D'INFORMATION - VILLAGE-RELAIS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16-01-18

**PROJET RÉNOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU -
AUTORISATION DE PAIEMENT NO. 3**

Considérant les recommandations émises par le Consortium Goulet Lebel + Day en date du 8 janvier 2018 dans le projet de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement à la firme Les Constructions Scandinaves, du certificat no. 3, pour les travaux de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, et ce, tel que recommandé par les architectes du Consortium Goulet, LeBel + Day, en date du 8 janvier 2018, d'un montant de cent soixante-et-un mille six cent cinquante-trois dollars et neuf cents (161 653,09 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

17-01-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION DU CAMP À JOS

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond souhaite entreprendre des travaux de réfection au Camp à Jos;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre de l'aide financière dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du projet de réfection du Camp à Jos, et ce, dans le programme de soutien aux installations sportives et récréatives offert par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE

18-01-18

RALLYE X BDC - 2018 - DEMANDE D'AUTORISATION

Compte tenu de son lien avec le Rallye auto Baie-des-Chaleurs, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs souhaite organiser un Rallye X le 21 janvier 2018, qui se déroulera sur le circuit RPM en utilisant également une partie de la rue Industrielle;

Considérant que ledit Club souhaite organiser ce rallye afin de former une relève pour la compétition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture d'une partie de la rue Industrielle, le dimanche 21 janvier 2018, pour l'organisation d'un rallye automobile, afin de former une relève pour la compétition.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leur activité.

De demander au Club Rallye de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile pour cette activité, et ce, tel que précisé au protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉE

URBANISME

19-01-18

RÈGLEMENT 1046-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PC/B.13 ET MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'agrandissement de la zone Pc/b.13 et la modification de la grille des spécifications, portant le numéro 1046-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 - Agrandissement de la zone Pc/b.13 et modification de la grille des spécifications, lequel est identifié sous le numéro 1046-17.

ADOPTÉE

20-01-18

RÈGLEMENT 1047-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE PC/B.13) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond, portant le numéro 1047-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond, lequel est identifié sous le numéro 1047-17.

ADOPTÉE

21-01-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 261, BOULEVARD PERRON EST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 261, boulevard Perron Est:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul minimale avant de 4.93 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 11 décembre 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 novembre 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 261, boulevard Perron Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

22-01-18

APPEL D'OFFRES - VENTE D'ÉQUIPEMENT

Considérant l'appel d'offres publié dans le journal l'Informateur, édition du 11 décembre 2017, pour la vente d'une gratte extensible-réversible de marque Grattex, année 2008;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Loring Campbell	677 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par monsieur Loring Campbell au montant de six cent soixante-dix-sept dollars (677 \$), taxes en sus, pour la vente d'une gratte extensible-réversible de marque Grattex, année 2008, celle-ci étant la seule et plus haute soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AJOUT DE LAMPADAIRE DE RUE

23-01-18

CHEMIN CAMPBELL - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la demande d'ajout d'un lampadaire de rue sur le chemin Campbell, près du numéro civique 180;

Considérant l'offre déposée par Les Entreprises Martin Audet au montant de quatre mille huit cent soixante-quinze dollars (4 875 \$), taxes en sus, pour réaliser ces travaux;

Considérant que les travaux de creusage et la mise en place du poteau seront effectués par le Services des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat et la pose de luminaires de rue sur le chemin Campbell, près du numéro civique 180. Par le fait même l'offre déposée par les Entreprises Martin Audet au montant de quatre mille huit cent soixante-quinze dollars (4 875 \$), taxes en sus, est acceptée. Il est entendu que les travaux de creusage et la mise en place du poteau sera effectué par le Service des travaux publics. Cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

24-01-18

ROUTE COCHRANE

Considérant la demande reçue à l'effet d'autoriser la pose d'un lampadaire de rue près du 150, route Cochrane;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat et la pose d'un luminaire de rue près du 150, route Cochrane.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

25-01-18

AUTORISATION DE PAIEMENT - BOTTES ET CASQUES - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que selon la norme de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la durée de vie des bottes et des casques pour les pompiers est de dix (10) ans;

Considérant que la majorité de cesdits équipements ne répond plus à ladite norme;

Considérant les offres déposées par les firmes Aréo-Feu et l'Arsenal pour l'obtention de casques et de bottes pour les pompiers volontaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de bottes pour les pompiers auprès de la firme Aréo-Feu, au montant de quatre mille sept cent vingt-cinq dollars (4 725 \$), taxes en sus;

D'autoriser l'achat de casques pour les pompiers auprès de la firme l'Arsenal, au montant de six mille trois cent dollars (6 300 \$), taxes en sus.

Il est entendu que ces dépenses seront prises à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen souligne quelques problèmes d'entretien des pistes de ski à la Station touristique Pin Rouge, la non-ouverture de certaines ainsi que les conditions de glisse de ces dernières. Des questions sont aussi adressées à propos de l'implication des usagers et de la communication entre eux et l'organisme.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 38.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière